

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2024/06/05D

OBJET : M.2024.016C – Contrat périodique de vérification de l'installation gaz du nouveau vestiaire du stade de football avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION – Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU la proposition de contrat n°Q-1770945-0797365 de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, sis 6 boulevard Archimède – Champs-Sur-Marne (77420), pour la vérification périodique des vérifications de l'installation gaz du nouveau vestiaire du stade de football,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. – Un contrat annuel est signé entre la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION et la Commune d'Othis pour la vérification de l'installation gaz du nouveau vestiaire du stade de football. Ce contrat est conclu pour une durée ferme de 3 ans et sera renouvelé par tacite reconduction.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION.

Fait à Othis, le 17 juin 2024

Le Maire,



Viviane DIDIER